

DÉCISION DU PRÉSIDENT

DP 2024_21

ATTRIBUTION DU MARCHÉ PI2024-02 MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA CONSTRUCTION ET LA REHABILITATION DES ALVEOLES 17B3 ET 17B4 DU CASIER N° 17B DE L'ISDND DE MONFLANQUIN

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Vu les statuts du syndicat mixte de valorisation et de traitement des déchets ménagers et assimilés de Lot-et-Garonne à vocation départementale, ValOrizon, modifiés par arrêté préfectoral n°47-2017-12-29-003 du 29 décembre 2017,

Vu la délibération n° DL2023_10/13 du 31 octobre 2023 donnant délégations au Président, notamment en matière de marchés publics,

Vu l'estimation des besoins réalisée par les services du Syndicat, conditionnant les modalités de publicité et de mise en concurrence,

Vu la consultation PI2024-02 Mission de maitrise d'œuvre pour la construction et la réhabilitation des alvéoles 17b3 et 17b4 du casier n°17b de l'ISDND de Monflanquin publiée sur le profil acheteur du Syndicat ValOrizon et sur le site BOAMP le 19/02/2024 avec un délai limite de remise des offres fixé au 22/03/2024 à 16h00,

Considérant qu'au terme du délai limite de remise des offres, 2 plis ont été reçus,

Considérant le rapport d'analyse des offres réalisé suivant les critères d'attribution des offres :

- Pertinence de la méthodologie: 60%,
- Prix : 30%,
- Délai d'exécution : 10%.

Le pouvoir adjudicateur, au terme de l'analyse des offres, propose de retenir celle du candidat EODD INGENIEURS CONSEILS apparue comme solution technique et financière correspondant le mieux aux besoins du Syndicat.

LE PRÉSIDENT,

- Article 1 : **DÉCIDE** de retenir dans le cadre du marché PI2024-02 Mission de maitrise d'œuvre pour la construction et la réhabilitation des alvéoles 17b3 et 17b4 du casier n°17b de l'ISDND de Monflanquin, la société EODD INGENIEURS CONSEILS, sise 171-173 rue Léon-Blum 69100 VILLEURBANNE pour un montant estimatif de 112 950€ HT ;
- Article 2 : **PRÉCISE** que le marché est passé pour une durée courant de la date de la notification du marché jusqu'à la fin de la garantie de parfait achèvement des travaux de réhabilitation;
- Article 3 : **PRÉCISE** que les crédits sont prévus au BP 2024 et suivants;
- Article 4 : **PRÉCISE** que le marché sera signé et notifié à la société EODD INGENIEURS CONSEILS.

Fait à Damazan, le 6 mai 2024
Le Président,

Ludovic BIASOTTO